

Compte rendu d'entretien avec la directrice régionale des douanes d'Orly

Le 19 mars dernier, la section Solidaires Douanes d'Orly a adressé un courrier à la directrice régionale soulevant plusieurs points de difficultés dans l'exercice du métier. Comme nous l'avions demandé, un entretien nous a été proposé le 9 avril dernier. Cet entretien a duré plus de trois heures et s'est déroulé en présence de Mme DANNA, directrice, et de M. BERTANI, adjoint et chef du POC, et de deux représentants de Solidaires Douanes, Franck MOREL et Christian RUBECK.

Au cours de cet entretien cordial, les points soulevés dans notre courrier ont pu être abordés les uns derrière les autres :

1) Problématiques liées à l'article 60 bis du code des douanes

Nous avons interpellé par écrit la directrice sur de nombreux problèmes lors du transport de stupéfiants *in corpore* :

- appréciation **par le seul chef d'équipe**, sans cadre réglementaire établi, de la nécessité de procéder à la consultation d'un médecin,
- **absence totale** de procédure prévue si un problème survient sur l'infracteur présumé lors du transport vers l'Hôtel Dieu
- conditions de travail **indignes** pour les agents sur le site de CUSCO

Il s'avère que cet environnement s'est encore dégradé depuis la rédaction de ce courrier. Ainsi, très récemment, la police nationale a refusé la prise en charge de l'infracteur sur le site CUSCO. Il a été indiqué aux collègues qu'il était ainsi fait application d'une instruction refusant la prise en charge des infracteurs en retenue douanière. Les conditions d'exercice de l'article 60 *bis* du code des douanes deviennent en pratique quasi impossibles.

Réponse de l'administration : à propos des problèmes sur le site de l'Hôtel Dieu, Mme DANNA et M. BERTANI nous ont assuré **que les démarches nécessaires seraient assurées dans les meilleurs délais**. Compte tenu de l'urgence de la situation, nous demeurons très vigilants sur ce points.

Concernant le transport depuis Orly vers l'Hôtel Dieu et les risques liés à un problème de santé grave au cours de celui-ci, **il a été répété que la décision à prendre relevait au cas par cas du chef d'équipe, selon des règles de « bon sens »**. Aucun changement significatif sur ce dossier n'est donc à signaler. Nous avons remonté ce cas précis au comité d'hygiène et de sécurité pour les conditions de travail (CHSCT) du Val de Marne, où il sera discuté le 11 mai.

Sur les conditions de travail pratiques à CUSCO (absence de chaises, de tables, de luminosité, d'imprimante, d'aération, etc), **la direction nous a annoncé vouloir agir rapidement**. Solidaires Douanes sera très attentif sur ce point précis, puisque ces problèmes matériels récurrents nuisent fortement à l'exercice serein de nos missions.

2) Intervention de la Police et de la Gendarmerie en zone LBI

Solidaires Douanes avait saisi la direction sur l'attitude à tenir lors de l'intervention d'un agent de la Police et de la Gendarmerie sans aucune information préalable du service.

Sur ce point précis, il nous a été indiqué qu'il était conseillé aux agents de se rapprocher de la PAF et d'en rendre compte ensuite.

3) Points d'actualité sur le site d'Orly

A Orly Sud, un mouvement de contestation perdurait depuis près d'un mois suite à un conflit constitué par une décision disproportionnée prise par la hiérarchie locale. Cette dernière avait rédigé avec une rapidité inouïe une note de service à l'encontre d'un agent, alors même qu'il n'avait fait que discuter de la pertinence d'une instruction. Le différent s'était réglé immédiatement par l'intervention du CSDS. Pourtant, ce dernier a jugé nécessaire d'effectuer à l'encontre de l'agent concerné une note de service fustigeant « son attitude ». Pour Solidaires Douanes, **il est totalement exagéré de rédiger une note de service en direction d'un agent qui ne souhaite que discuter des modalités d'exercice de ses missions et qui n'a de surcroît pas insisté suite à l'intervention du CSDS.**

Heureusement, après une trop longue période d'attente, la direction a enfin pris ses responsabilités, notamment après que Solidaires Douanes ait porté le sujet directement devant elle. Une décision honorable pour tout le monde a enfin pu être trouvée. Nous regrettons simplement qu'une démarche aussi simple demande des semaines de réflexion... Et espérons que les désaccords courants dans l'exercice du métier ne dégénèrent plus en conflit du fait de la trop grande lenteur de la direction à s'impliquer réellement.

Concernant Orly Ouest, nous avons dans notre courrier soulevé le cas, parfois difficile, posé par le management, à la fois obtus et inexpérimenté, d'une CSDSA. Nous n'avons surtout pas voulu stigmatiser un comportement personnel. La direction, à l'écoute, s'est engagée à initier un dialogue avec l'agent concerné. Solidaires Douanes ne peut qu'espérer que ce tout petit problème trouve une solution aussi rapide qu'évidente. Compte tenu de la faible importance de ce cas qui n'est qu'individuel, nous ne doutons pas que nous constaterons une amélioration profitable à tous (y compris à l'agent concerné) d'ici seulement quelques semaines !

CONCLUSION : des problèmes, à la fois sérieux et plus anecdotiques, se posent au quotidien dans notre direction et posent des problèmes, parfois graves, parfois juste pénibles. Solidaires Douanes a pris ses responsabilités et posé dans le détail ces cas particuliers à la direction. Cette dernière n'a pas pris, selon nous, position de manière satisfaisante. **Nous n'avons pas à ce jour obtenu de réponse précise à nos questions. La direction s'est engagée à nous répondre, par écrit et de façon rapide**, à l'ensemble des problématiques soulevées. Pour l'exercice serein des missions de service public douanier, nous espérons que cela se concrétise et qu'il ne s'agissait pas juste de gagner du temps. Nous reviendrons vers vous pour vous faire part des solutions de l'administration dès qu'elles nous parviendront.

Cela serait bien plus souhaitable que de devoir écrire un tract rageur d'ici un mois parce que nous nous trouvons face à un silence radio de nos cadres...